



**NANCY – METZ**

Bulletin de la section académique du  
Syndicat National de l'Éducation Physique

**SNEP-FSU**

17, rue Drouin 54000 Nancy  
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58  
s3-nancy@snepfusu.net

**TRIMESTRIEL n° 96/2019**

**AVRIL-MAI-JUIN**

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti  
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro  
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

*Info*

## **L'École, les fonctionnaires et l'EPS dont rêvent Blanquer et le Gouvernement :**

**Des agents de la Fonction Publique** de moins en moins recrutés par concours mais de plus en plus **engagés par contrat** donc « jetables » et corvéables à merci.

**Des enseignants** qui n'ont plus la possibilité d'émettre la moindre critique ni la moindre réserve concernant les réformes engagées, la répartition des D.G.H. de nos établissements, sous peine de pouvoir être mis à pied 3 jours par leur hiérarchie.

**Une E.P.S.** aseptisée qui éloigne les élèves des activités collectives et de confrontation.

**Une E.P.S.** qui privilégie les activités de développement personnel et façonne les futurs abonnés des salles de sport.

**Une administration** enfin débarrassée des représentants du personnel dans les instances gérant la carrière des collègues (mutation, promotions) pour pouvoir imposer un pseudo-mérite que cette administration est toujours incapable de définir. Etc, etc.....

Ce « rêve » va progressivement et malheureusement devenir une sombre réalité si les lois « **Ecole de la confiance** » (il fallait oser la terminologie !) et **Fonction Publique** sont adoptées.

Nous pouvons encore **agir** pour **faire plier** ce gouvernement. Le **SNEP-FSU** multiplie les **initiatives** aux niveaux local et national pour que ces deux textes **ne soient pas adoptés**. Nous rencontrons régulièrement les **parlementaires** au sein de **délégations FSU** pour les **alerter** des conséquences néfastes de ces deux projets de loi.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une **profession rassemblée** pour **exiger le respect de nos statuts et de nos métiers**. Nous ne devons pas céder au fatalisme et au découragement. **Nous devons continuer à peser et à défendre l'intérêt collectif.**

*Le bureau Académique du SNEP*

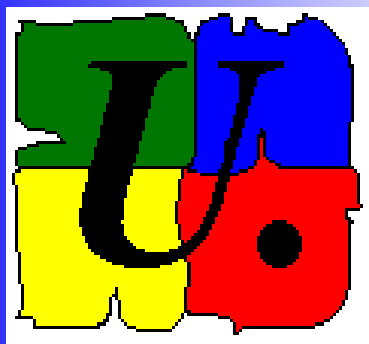
*PS : les militant(e)s du SNEP académique prendront également un peu de vacances bien méritées, mais seront néanmoins joignables jusqu'au vendredi 12 juillet, et à partir du lundi 19 août.*

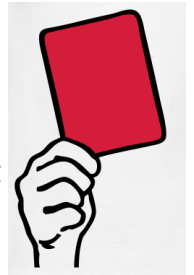
**Le SNEP-FSU rejoint l'appel à la grève les premiers jours d'examen** (voir page 3)

J&S - stage retraites	2
FOAD - Lauréats - Décès	3
Se syndiquer - LP	4
Lycées - stage retraites	5
Classe Exc. - HCI agrégés	6
Hors Classe - calendrier	7
Mutations Intra - TZR	8



**Dernière  
minute**





Depuis plusieurs mois, les personnels Jeunesse et Sports sont mobilisés contre les réformes qui, loin d'être spécifiques à ce secteur, s'inscrivent dans les orientations Action Publique 2022 dont le projet de loi de transformation de la Fonction Publique est un outil.

### **Recrutements**

En 2019, le concours de professeur de sport n'est pas ouvert et, à ce jour, le mouvement est bloqué, empêchant les professeurs de sport travaillant actuellement en services ou établissements (CREPS) de muter vers les fédérations, et vice-versa. Si on tient compte de la pyramide des âges et des départs en retraite, on comprend comment se met en place l'extinction du corps...

### **Statut**

Alors que la ministre des sports n'évoquait plus son souhait de détacher les professeurs de sport exerçant les missions de Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) auprès des fédérations, le projet détaillant comment atteindre progressivement cet objectif a récemment fuité dans la presse. Face à l'opposition des principaux concernés (agents et fédérations), soutenue par l'action des syndicats et relayée dans les médias, le gouvernement a introduit, dans l'article 28 du projet de loi, la possibilité de recourir au « détachement d'office ». Depuis, la ministre des sports se défend de vouloir passer en force, indiquant que ces détachements se feront sur la seule base du volontariat. Mais elle a refusé de retirer cet amendement et appelé les parlementaires à voter cet article de loi !

Dans le Grand Est, les 68 CTS sont mobilisés contre ce projet, tout comme les autres personnels JS, car l'avenir des uns dépend du sort réservé aux autres. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs fait le déplacement à Paris pour la manifestation nationale du 09 mai (Jeunesse & Sports le matin + Fonction Publique l'après-midi).

Quant au mouvement sportif, les présidents des fédérations ont fait part de leurs craintes. Comment croire à la pérennité de la compensation financière ? Comment les comités régionaux pourront-ils assumer la gestion RH des personnels, alors que certains d'entre eux n'emploient actuellement aucun salarié ?

### **Paritarisme (rôle des CAP)**

Alors que le corps des professeurs de sport est géré au niveau national (pas de CAPA, juste une CAPN), la DRH met en place les conditions qui faciliteront la déconcentration des actes de gestion RH prévue par la loi : avis prépondérant des hiérarchies locales pour les mutations (il n'existe aucun barème), instauration de quotas par région pour les promotions, prise en compte insuffisante de l'avis des élus du personnel, ...

**Face à ce projet de destruction de la Fonction Publique**, le SNEP-FSU, aux côtés des agents, organise la riposte ; il a d'ailleurs commencé à faire reculer le gouvernement sur certains points. Mais, pour défendre les services publics (sport et éducation notamment), les mobilisations doivent se poursuivre et s'amplifier !

*Gwénaëlle NATTER*



Photographie des stagiaires ayant participé au stage du SNEP sur les retraites (voir page 5)



De nombreux collègues le pensaient, nous l'avions dit et fortement déploré, les FOAD semblent appartenir au passé. Les formations actuelles et futures se feront davantage en présentiel et plus derrière un ordinateur, comme l'ont confirmé les IPR à plusieurs occasions. Un changement de conception de la formation en E.P.S. à mettre à l'actif de nos actions.

## **LAUREATS DES CONCOURS CAPEPS ET AGREGATION :**

Félicitations à tous les lauréats des concours internes et externes. Ils rejoignent un collectif engagé vers une école républicaine de qualité dans laquelle l'EPS doit avoir une place de choix.

Dans un contexte difficile d'une énième restructuration du système éducatif visant à faire des économies et rien d'autre, ils pourront compter sur le SNEP-FSU pour les accompagner dans leur entrée dans le métier.

### LISTE DES LAUREATS :

**Agrégation Interne** : CALVO MATTHIEU ; WALCZAK KRISTIAN ; WEBER AUDREY ; ZANNETTI YANNICK.

**CAPEPS Interne** : PICARD XAVIER et ZITO LOIC.

## **Pensée vers Hélène Bischoffe**

Hélène Bischoffe nous a quittés le 17 avril 2019, à l'âge de 41 ans.

Professeure d'EPS à Longwy puis à Metz au collège Paul Valéry, Hélène a marqué celles et ceux qui ont eu la chance de la rencontrer, élèves et collègues, par sa présence chaleureuse, sa curiosité pour l'autre, son humour et sa foi dans les rapports humains.

Qu'on se le dise, gardons d'Hélène le souvenir vivant.

Nos pensées les plus douces pour ses proches, sa famille, et sa petite fille Zoé.

*Yasmine Yahyaoui*



## **DERNIERE MINUTE : le SNEP-FSU rejoint l'appel à la grève les premiers jours d'examen**

Réforme des lycées généraux et professionnels, réforme du baccalauréat, réforme des programmes, dispositifs amoindissant la place de l'EPS comme «sport l'après-midi», salaires, recrutements, conditions de travail, loi pour «l'école de la confiance», loi de «transformation de la Fonction publique»... les mécontentements des enseignants d'EPS sont nombreux et ne sont ni entendus, ni écoutés.

Face à cette situation sans précédent qui touche au cœur la professionnalité des enseignants, le SNEP-FSU après une large consultation s'exprime majoritairement pour rejoindre l'appel lancé par le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, le SNETAP-FSU, la CGT educ'action, Sud éducation, le SNALC, la CGT agri, la CGT educ'action privé, le SUNDEP, la CFE-CGC avec le soutien des Stylos Rouges, de la CNT et de la Chaîne des bahuts.

Cette mobilisation dont le gouvernement porte la pleine et entière responsabilité vise l'ouverture de négociations réelles sur l'ensemble des problématiques pour la définition d'une autre politique éducative, pour l'avenir de la jeunesse et la reconnaissance des personnels.

Le SNEP-FSU appelle à continuer le développement des initiatives locales et à se rassembler pour organiser les actions le 17 juin, date de la première épreuve du baccalauréat, et à construire les suites avec l'ensemble des partenaires et des usagers de l'école.



Après le succès des élections professionnelles, nous sommes fiers, pour la cinquième année consécutive, de compter plus de 300 syndiqués dans l'académie soit plus de 25% de la profession. Au niveau national, la barre des 10 000 sera à nouveau franchie dans les prochains jours. C'est une vraie victoire au regard du contexte de remise en cause du syndicalisme (de son utilité), du paritarisme, du modèle social.

C'est grâce à ces collègues et leur cotisation que nous pouvons fonctionner avec dynamisme et efficacité :

- En vous informant à travers nos bulletins et notre nouveau site internet.
- En accompagnant des collègues, malheureusement de plus en plus nombreux, rencontrant des difficultés avec l'administration et/ou les chefs d'établissements.
- En vous proposant un autre regard et une réflexion sur le métier avec nos nombreuses formations syndicales.
- En veillant scrupuleusement au respect des règles lors des CAPA (avancements d'échelon, mutations, notamment) pour permettre au plus grand nombre d'être satisfait.
- ETC...

**Nous remercions chaleureusement tous ces collègues pour la confiance qu'ils nous portent ponctuellement ou régulièrement.**

Malgré ces bons chiffres nous pourrions être encore plus forts et plus efficaces avec vous qui n'avez pas encore fait le pas de nous rejoindre, alors ne restez pas en gare et montez dans le train avec nous.

Si le billet peut paraître "coûteux" de 30€ pour un contractuel en CDD partiel à 363€ pour un professeur agrégé au dernier échelon de la classe exceptionnelle, il n'en est rien.

Nous vous rappelons que la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66% et que vous pouvez régler votre adhésion jusqu'à 8 fois (dernier prélèvement en juin). Par exemple, pour un professeur d'EPS AU 11<sup>ème</sup> échelon la cotisation s'élève à 228€ (8x28,50€), il reste à charge après réduction d'impôt, 76€. Est-ce cher en regard des services rendus et du sentiment d'appartenir à une équipe sympathique qui gagne ? Alors n'hésitez plus : rejoignez-nous dès la rentrée de septembre (possibilité de différer les encaissements, il vous suffit de nous indiquer quand vous souhaitez être débité).

Excellentes vacances et à bientôt.

*Philippe COLLOT, trésorier académique et responsable syndicalisation.*

## PROGRAMMES DU LYCEE PROFESSIONNEL

Les nouveaux programmes pour les LP sont désormais accessibles depuis avril 2019.

Lors de notre rencontre fin avril avec nos IPR, nous les avons questionnés sur la programmation des 2H30. Différentes possibilités peuvent s'envisager : 2h un semestre et 3h un semestre, ou 2h et 1h quinzaine, 2h trois trimestre et 3h deux trimestre etc... De plus certaines équipes rencontraient des difficultés d'interprétation de leur chef d'établissement vis-à-vis des textes de ces nouveaux programmes. Nous avons suggéré l'envoi d'un mail d'informations auprès des collègues de LP pour clarifier leurs préconisations et pour permettre aux équipes d'EPS de préparer les conseils d'enseignement avec l'appui de données officielles.

Lors de cette rencontre les IPR nous ont d'abord précisé que nous devons désormais 75 h en 2de, 70h en 1<sup>ère</sup>, et 65h en terminale ; que la globalisation entre la 2de et 1<sup>ère</sup> ou 1<sup>ère</sup> et terminale n'était pas possible et qu'ils préféreraient que les équipes ne programment pas des heures seules quinzaine ou semaine.

Lors de nos rencontres avec des collègues, il semble que d'autres équipes EPS envisagent des projets de globalisation des heures : faire 2h année et organiser une journée par trimestre avec des activités plein air ou un séjour avec nuitée et des activités de plein air, ou la (les) journée(s) d'intégration des 2des avec des activités physiques. Ces projets sont encore à l'étude dans les établissements mais sont envisagés.

*Laurent SIMONIN*



## PROGRAMMES DU LYCEE

## Actu Péda

Les méthodes de travail utilisées pour la conception des nouveaux programmes ont été largement dénoncées par le SNEP et d'autres syndicats de la FSU. Force est de constater, encore une fois, que le SNEP n'a pas été écouté et que ses propositions n'ont pas été prises en compte. Les textes ont été publiés sans aucune modification...

A l'image des textes pour le collège, les programmes du lycée n'ont plus de référence explicite aux APSA et sont vides de contenus, de repères sur ce qui s'enseigne concrètement.

### **Pour le programme E.P.S. du tronc commun :**

Toujours 5 champs d'apprentissage où sont encore regroupées des APSA de nature bien différente (Danse avec gym, sports collectifs avec sports de raquette...). La liste des APSA a été modifiée sans réelles explications : Retour des « courses, sauts, lancers », apparition du yoga... Moins de contraintes au niveau de la programmation de la CP5 (désormais CA5). Une contrainte apparaît en classe de seconde : l'obligation de faire vivre à l'élève un processus de création artistique. Apparition d'un nouvel objectif : « savoir s'entraîner ». Apparition des « attendus de fin de lycée » qui donnent de timides repères .

### **Pour le programme E.P.S. de l'enseignement optionnel :**

Par rapport à l'ancien texte de l'option facultative, ce texte est en réelle rupture ! Les options EPS ne sont plus destinées à approfondir les APSA mais deviennent un « mini faux enseignement de spécialité E.P.S. » !!! Le décalage entre les horaires élèves (3h/semaine) et les exigences posées sont immenses et incompréhensibles :

Découverte et approfondissement de 3 à 6 APSA ! Ce sont des thèmes d'étude larges et transversaux (mondialisation, développement durable, santé, communication...) qui organisent tout le cursus. En 2<sup>de</sup>, l'élève doit réaliser une production écrite. En 1<sup>ère</sup>, il doit conduire un projet collectif. En terminale, il doit constituer un dossier avec soutenance orale ! Le SNEP a dénoncé, dès le début, l'infaisabilité d'un tel programme et continue à porter d'autres propositions (en écho avec les réactions de nombreux collègues de terrain). L'enseignement optionnel doit se recentrer sur l'étude d'une ou deux APSA. Un enseignement de spécialité en E.P.S. doit être créé pour répondre à une demande réelle des jeunes de poursuite d'études en STAPS et dans les métiers du sport.

### **Les propositions du SNEP pour des programmes opérationnels et ambitieux**

Dans la continuité des programmes alternatifs et des fiches APSA collège élaborées avec la profession, le SNEP choisit de poursuivre ce travail au lycée !

Des groupes de travail par APSA ont été constitués dans le but de retravailler ces fiches pour les prolonger jusqu'au lycée. Concrètement, les fiches seront déclinées sur 3 ou 4 repères de progressivité afin de couvrir la scolarité de la fin de l'école primaire jusqu'au baccalauréat. L'enjeu est de pouvoir proposer des contenus opérationnels dans les APSA.

*Patrick CHEVALLIER*



## STAGES SNEP RETRAITES

## Actu corpo

Un stage sur les retraites a rassemblé 45 collègues, le 14 mai à Metz. Animé par Anne Galmiche et Roland Rouzeau, il était centré sur :

- Le matin, la préparation du départ en retraite (constitution du dossier, rappel des notions fondamentales, les droits à information, les erreurs à éviter, choix de la date de départ ...).
- L'après-midi, les projets de réforme des retraites, un enjeu de société ; la situation et les revendications des retraités.

Les collègues syndiqués pouvaient à cette occasion transmettre les éléments de leur dossier personnel pour des réponses différées à leurs questions (choix de la date pertinente de départ, niveau de la pension, où collecter les éléments manquants du dossier ...). La dimension conviviale autour de l'apéro et du repas type auberge espagnole a également permis les échanges informels entre nous. La journée semble, d'après les retours, avoir répondu aux attentes des collègues. (photo page 2)

*Christine GRUZELLE*



La CAPA devant établir la liste des promus à la classe exceptionnelle (au 1<sup>er</sup> septembre 2019) **se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

Nous ne connaissons malheureusement pas encore le nombre de promotions accordées à notre académie au moment où nous écrivons ces lignes.

Cet article est pour nous l'occasion de rappeler notre lecture et nos mandats concernant cette classe exceptionnelle :

Le SNEP FSU était opposé à la création de ce nouveau grade, source d'injustice et de mise en concurrence néfaste entre les collègues. Nous avons défendu un déroulement de carrière automatique à la Hors Classe avec la création immédiate d'un 7<sup>ème</sup> échelon (reporté en 2021 dès le début de la présidence MACRON) puis d'un 8<sup>ème</sup>, d'un 9<sup>ème</sup> etc...

Nous avons combattu l'existence de 2 viviers limitant le départ du plus grand nombre d'entre nous à la retraite avec ce grade Classe exceptionnelle. Nous militons encore pour faire évoluer l'accession à ce grade en supprimant les deux viviers et en mettant en place un barème privilégiant l'ancienneté et la proximité du départ à la retraite des collègues.

Les 2 premières campagnes de promotion à la classe exceptionnelle dans l'académie de NANCY-METZ nous amènent à quelques constats :

Notre académie se distingue au niveau national par une moyenne d'âge très basse des collègues promus à la classe exceptionnelle. Dans d'autres territoires, la proximité du départ à la retraite a été beaucoup plus largement prise en compte.

Cette politique de notre Rectorat va restreindre le nombre de possibilités de promotions futures à la classe exceptionnelle puisque ce nombre est lié au nombre de collègues en activité. Concrètement, un collègue promu à la classe exceptionnelle qui part à la retraite dans un an permet une nouvelle promotion dans un an, un collègue promu à la classe exceptionnelle qui part à la retraite dans 10 ans permettra une possibilité de promotion dans 10 ans.

Si l'administration avance toujours le « pseudo mérite » pour justifier le tableau d'avancement à cette classe exceptionnelle, elle peine toujours autant à le définir et à l'objectiver. Le barème, qui minimise l'ancienneté, permet des promotions ressemblant beaucoup à des « faits du Prince » que nos collègues supportent de moins en moins.

Contrairement à l'administration qui s'estime compétente pour établir la liste des 5% de nos collègues jugés excellents, **nous continuerons donc à défendre la promotion à la classe exceptionnelle de nos collègues les plus proches de la retraite, cette proximité étant le seul critère véritablement objectif, n'en déplaise à certains, pour distinguer et promouvoir nos collègues.**

*Patrick CHEVALLIER*

## CAPA Hors Classe 2019 des professeurs agrégés

Ce jeudi 16 mai 2019 s'est tenue la capa hors classe des professeurs agrégés. Cette rencontre a été aussi l'occasion d'interpeller la rectrice sur la réforme du lycée, la seconde heure supplémentaire et la revalorisation salariale...

En ce qui concerne l'accès à la hors classe, 527 collègues étaient promouvables. 25% ont été proposés, soit 131 enseignants. En EPS, 15 collègues étaient promouvables et 4 ont été proposés. Leurs dossiers seront vus ensuite en CAPN (commission nationale au ministère).

Cette CAPA a été l'occasion de discuter des choix de l'administration pour proposer des collègues avec des situations particulières (carrière commencée sur le tard, collègue proche de la retraite...) Autant de situations que nous avons étudiées pour essayer de démontrer que ces agents avaient leur place dans la liste des promus.

D'où l'importance de communiquer avec nous au travers des fiches syndicales : elles nous permettent d'avoir des arguments et des éléments pour vous défendre. Pour chaque campagne de promotion, vous les trouverez soit sur notre site académique, soit sur notre site national. N'hésitez pas à nous contacter. [Corpo-nancy@snefpsu.net](mailto:Corpo-nancy@snefpsu.net) *Pierre Desry -Elu paritaire agrégé EPS - SNEP-FSU*



## Promotions Hors Classe 2019

La CAPA pour l'accès à la hors classe 2019 aura lieu le mardi 11 juin.

Sont promouvables à la hors classe, les agents comptant au 31 août 2019 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale.

Suite au PPCR, tous les agents doivent pouvoir accéder à 2 grades différents, donc tous les professeurs devraient finir leur carrière en étant hors classe. Mais tous n'arriveront peut être pas à la fin de leur carrière au dernier échelon de la hors classe. Il y actuellement 6 échelons à la hors classe et un 7<sup>ème</sup> échelon sera créé en 2021.

Le passage à la hors classe suit désormais un barème national qui tient compte de l'ancienneté et de l'appréciation de la rectrice. Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site du SNEP académique.

Pour cette année, nous devrions avoir le même contingent de promus: 40 collègues. Lors de notre rencontre avec nos IPR fin avril, nous avons eu la confirmation que tous les avis des IPR donnés l'année dernière étaient pérennes et leurs avis très satisfaisants seraient redistribués à des collègues 9ème échelon + 2 ans suite à leur rendez-vous de carrière.

Quant à l'avis des chefs d'établissement, qui dans les faits n'en est plus un, ces derniers ne peuvent pas changer leur appréciation. Un chef d'établissement ne peut désormais que s'opposer à un avis en dégradant ce dernier.

Quelques exemples : un collègue qui ne pouvait pas obtenir un avis très satisfaisant parce que son chef d'établissement de collège ne pouvait en donner qu'un pour 2 promouvables suite aux quotas imposés, si ce collègue mute dans un lycée ou tous les collègues de cet établissement sont déjà hors classe, le chef d'établissement du lycée ne peut lui donner cet avis très satisfaisant même s'il le veut et le peut en terme de quotas.

Autre cas : si un chef d'établissement a donné un avis à consolider ou satisfaisant parce qu'il estimait que le collègue ne s'investissait pas assez, si désormais il y a eu une reconnaissance du travail fourni, le chef d'établissement ne peut pas changer son avis car il est pérenne.

Si un nouveau chef d'établissement vient à muter et estime différemment le travail de collègues il ne peut pas changer les avis du chef d'établissement précédent.

Il est difficile avec ce système d'avis pérennes de ne pas ressentir une certaine injustice, une non reconnaissance du travail, de l'engagement d'un collègue dans l'évolution d'une carrière.

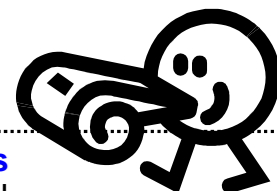
Cependant nous ne savons pas encore comment la rectrice va donner ses avis excellents ou très satisfaisants, en 2018 en règle générale 2 avis très satisfaisants (chef d'établissement et IPR) donnaient un avis excellent mais il y a eu des exceptions positives ou négatives. Il est difficile de dire comment seront redistribués ces avis excellents et si la rectrice tiendra compte de certaines injustices ou demandes.

Laurent SIMONIN

## CALENDRIER RECTORAL Les prochains rendez-vous pour ta carrière

ATTENTION ! Ce calendrier est **prévisionnel**, donc susceptible de subir des modifications des services rectoraux)

Mardi 11 juin 2019	CAPA PEPS : accès à la « Hors Classe »
Du 19 au 22 juin	Travail préparatoire du mouvement Intra par vos élus paritaires SNEP
Lundi 24 juin 2019	FPMA Mouvement Intra des Professeurs, agrégés et CE d'EPS
Mardi 25 juin 2019	CAPA titularisation des stagiaires agrégés / CAPA Classe exceptionnelle des agrégés
Lundi 1er juillet 2019	CAPA Classe Exceptionnelle / Échelon Spécial + GT Révision INTRA
Jeudi 11 juillet 2019	GT AJUFAFA : « phase d'ajustement du mouvement Intra » (révisions d'affectation et affectation des TZR)



**1) Le 24 mai s'est tenu le GT (groupe de travail) de vérification des vœux et barèmes** du mouvement Intra. 8 commissaires paritaires du SNEP-FSU se sont réunis afin d'étudier les documents mis à disposition par le rectorat, au sujet des vœux émis par tous les demandeurs de mutations ainsi que les barèmes correspondant pour chacun des vœux.

Cette année, 175 collègues demandent une mutation intra (soit volontaire, soit obligatoire : stagiaires, entrants à l'Inter, réintégration, dossier handicap ou de situation sociale grave). Ce travail conséquent est fait par vos élus avec rigueur et sérieux, déontologie et respect de la confidentialité. La fiche syndicale de mutation ainsi que l'envoi de la copie de votre dossier de demande de mutation nous permet de coller au plus près de la réalité de votre situation personnelle et professionnelle.

**2) Du lundi 17 au vendredi 21 juin, l'ensemble des 15 commissaires paritaires se réunira à nouveau pour cette fois étudier le projet du mouvement** proposé par l'administration, vérifier que les postes annoncés sont bien mis au mouvement, que les affectations provisoires sont obtenues par les bons candidats, etc.

Le mouvement est extrêmement technique et souvent compliqué à comprendre par les collègues. C'est la raison pour laquelle vos élus paritaires vous proposent, chaque année et dans chaque département, des permanences téléphoniques pour vous aider à formuler vos vœux en toute connaissance de cause, et des réunions exclusivement centrées sur les demandes de mutation (pour les stagiaires, pour les titulaires).

Cette année, nous siégerons en **FMPA (Formation Paritaire Mixte Académique) le lundi 24 juin à 14h**. Nos collègues syndiqués recevront un mail dans la foulée de la commission, ainsi qu'un mail de confirmation de leur résultat. Pour tous les autres, un courrier papier leur parviendra également, et une permanence sera assurée **POUR TOUS** au 03.83.35.28.58, de 17h/17h30 à 19h environ.

**3) Enfin, la 3<sup>e</sup> phase du mouvement intra (la « phase d'ajustement ») se tiendra le 11 juillet 2019.** Vos élus paritaires (pas encore en vacances) se réuniront à nouveau pour travailler sur les affectations des TZR en fonction de leurs souhaits exprimés, de leur barème, et sur les demandes de révisions d'affectation (essentiellement les candidats à profil prioritaires : des rapprochements de conjoints non réalisés avec des enfants en bas âge, des dossiers handicap ou des situations sociales graves que la phase normale du mouvement n'aurait pas pu traiter). **Attention** : seules des ATP (Affectations à Titre Provisoire) seront prononcées, pour un an.

Une question ? :

[suarezchantal5767@gmail.com](mailto:suarezchantal5767@gmail.com)

Chantal SUAREZ

### GT Phase d'Ajustement du Mouvement : TZR et Révision d'Affectation

Nous invitons tous nos collègues TZR à nous faire parvenir leurs vœux **avant le 6 juillet 2019**. Il nous est en effet impératif de connaître ce qu'ils souhaitent : faire des remplacements de courte et moyenne durée ou être en AFA (affectation à l'année, être rattaché à un autre établissement, ou ne rien changer...).

Modifier le rattachement administratif d'un TZR n'est pas possible sans son accord : si ce changement est à l'initiative de l'administration, elle doit contacter le TZR.

Tenez-nous informés.

**Contactez Emilie BERMAND**

[emilie.bermand@sfr.fr](mailto:emilie.bermand@sfr.fr)